Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 43340

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

H-147-43340

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages
Habitation rurale.	851	H09
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.		p1a

2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	# Dispositions

3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

5- NORMES DE LOTISSEMENT

5-1- TERRAIN

6- NORMES DE ZONAGE

6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
Hauteur (étage)	min./max.	1/1
Largeur (mètre)	min.	
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.	

6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES
PIIA: Chapitre 25: Projets d'habitations pour mini-maisons.

8- ARTICLES APPLICABLES	
Article 424.1 à 424.8 du chapitre 5 du règlement de zonage	II
Article 1356.7 à 1356.7.9 du chapitre 11 du règlement de zonage	KK

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
La superficie au sol autorisée pour les mini-maisons est de 28m² à 45m².	
Les mini-maisons doivent respecter une hauteur totale maximale de 7,0 mètres.	
Zone affectée en partie ou en totalité par une zone de contraintes relatives aux glissements de terrain, tel que prescrit au chapitre 14 du règlement de zonage. Vérifiez la cartographie.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
851	Sont autorisés exclusivement, les habitations rurales de type mini-maison en projet intégré.

11- NOTES (ARTICLES)	
Code	**Description**
II	Les résidences de tourisme sont autorisées.
KK	Projets d'habitations pour mini-maisons.

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS		
Numéro de règlement	**Numéro de dossier**	**Entrée en vigueur**
VS-RU-2022-101	ARS-1453	2022-11-29